



Présentation des budgets

Comité technique – 30 mars 2018

• Le nouveau contexte des relations financières État-Collectivités

- Objectif du gouvernement : **réduire le déficit public et la dette publique**
- Les collectivités seront invitées dès 2018 (jusqu'en 2022) à contribuer à cet **effort en limitant l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement**. Elles ne devront pas progresser de 1,2 % par an par rapport au CA de l'année précédente
- **Un contrat sera négocié avec le Préfet** par la Ville et la Métropole. Les collectivités auront le choix de contractualiser ou non.
- En cas de non respect de la norme => diminution des dotations de l'État.

• Une contrainte importante pour les territoires dynamiques

- La contrainte qui pèsera sur la Ville et la Métropole n'est pas encore connue et fera l'objet d'une négociation.
- La loi devrait prévoir que la norme d'évolution de la dépense tiendrait compte des caractéristiques de chaque territoire : dynamisme démographique, efforts réalisés par le passé, présence de quartiers prioritaires de la politique de la Ville.
- La Ville et a fortiori la Métropole mettront en avant le dynamisme du territoire et l'accueil de populations nouvelles qui induisent des coûts de fonctionnement supplémentaires partiellement financés par des recettes nouvelles (recettes fiscales, tarifs des services publics)

● Impacts du nouveau contexte des relations État-Collectivités

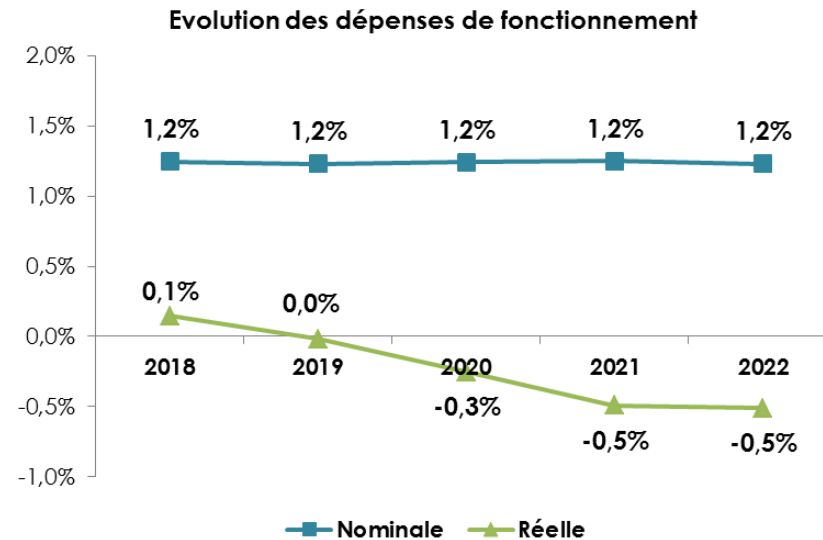
- « Fin du raisonnement en coût net » : **l'État ne devrait pas tenir compte des recettes.**
- **Donc éviter d'accroître les dépenses de fonctionnement même si financées** par des recettes.
- **Seules les dépenses de fonctionnement** et leur évolution seront surveillées par le Préfet.

• Dépenses réelles de fonctionnement 2018

- **Ville de Rennes** : 266 M€ (soit +1,2% par rapport au BP + DM 2017). Le taux d'exécution par rapport au CA 2017 sera contenu à +1,2 %
- **Rennes Métropole** : 274 M€ (soit +1,27 % par rapport au BP 2017). Le taux d'exécution par rapport au CA 2017 sera contenu à +1,2 %

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement en prospective

Prospective 2018-2022 Ville de Rennes



Prospective 2018-2022 Rennes Métropole

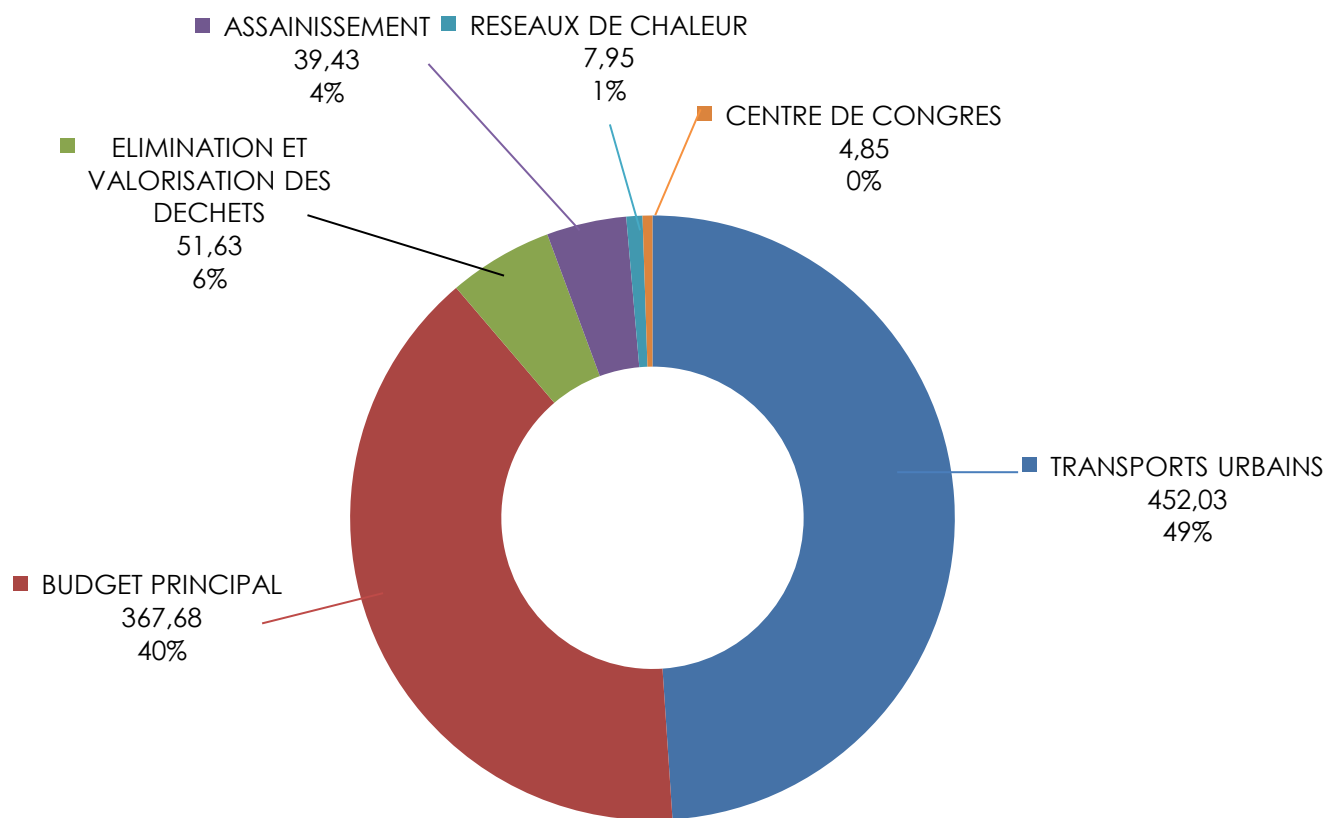
K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	moy 2018-2022
Charges de fonctionnement	270 331	273 510	276 687	279 948	283 188	286 604	
évolution		1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%

● Évolution des charges de fonctionnement sur 2018-2022

Évolution annuelle moyenne	Ville de Rennes	Rennes Métropole
Charges à caractère général (dont les fluides)	+0,8%	+1,5%
Dépenses de personnel	+1,6%	+1,6%
Subventions et participations	+0,8% (dont CCAS)	+1,5%
Total	+1,2%	+1,2%

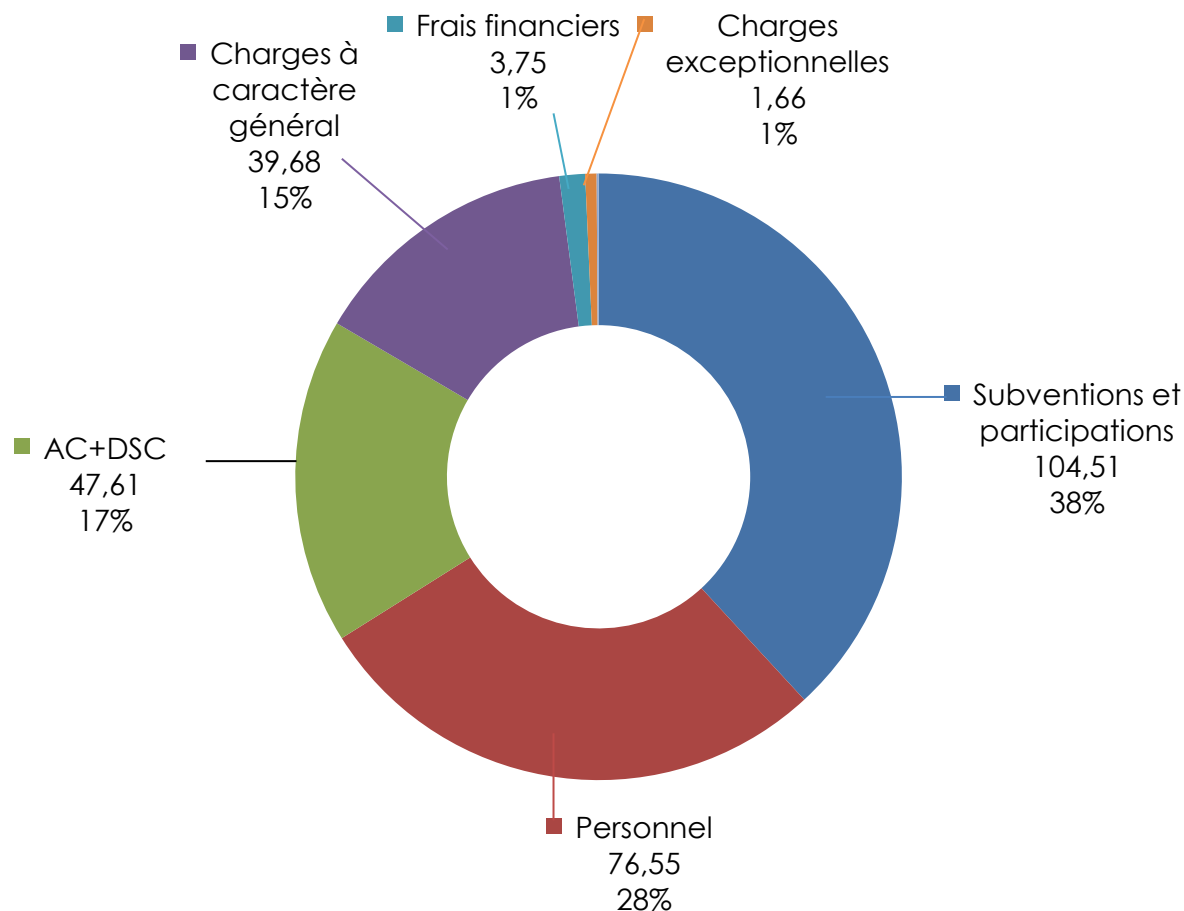
- Le respect des +1,2% se traduit différemment selon les collectivités du fait de la différence de la structure de leurs dépenses. Le personnel pèse près de 100 M€ de plus à la Ville qu'à la Métropole.
- Inversement, Rennes Métropole dispose de dépenses contraintes qui n'augmenteront pas sur la période (AC + DSC versées aux Communes et participation au budget annexe transport)

● Budget consolidé 2018 de Rennes Métropole



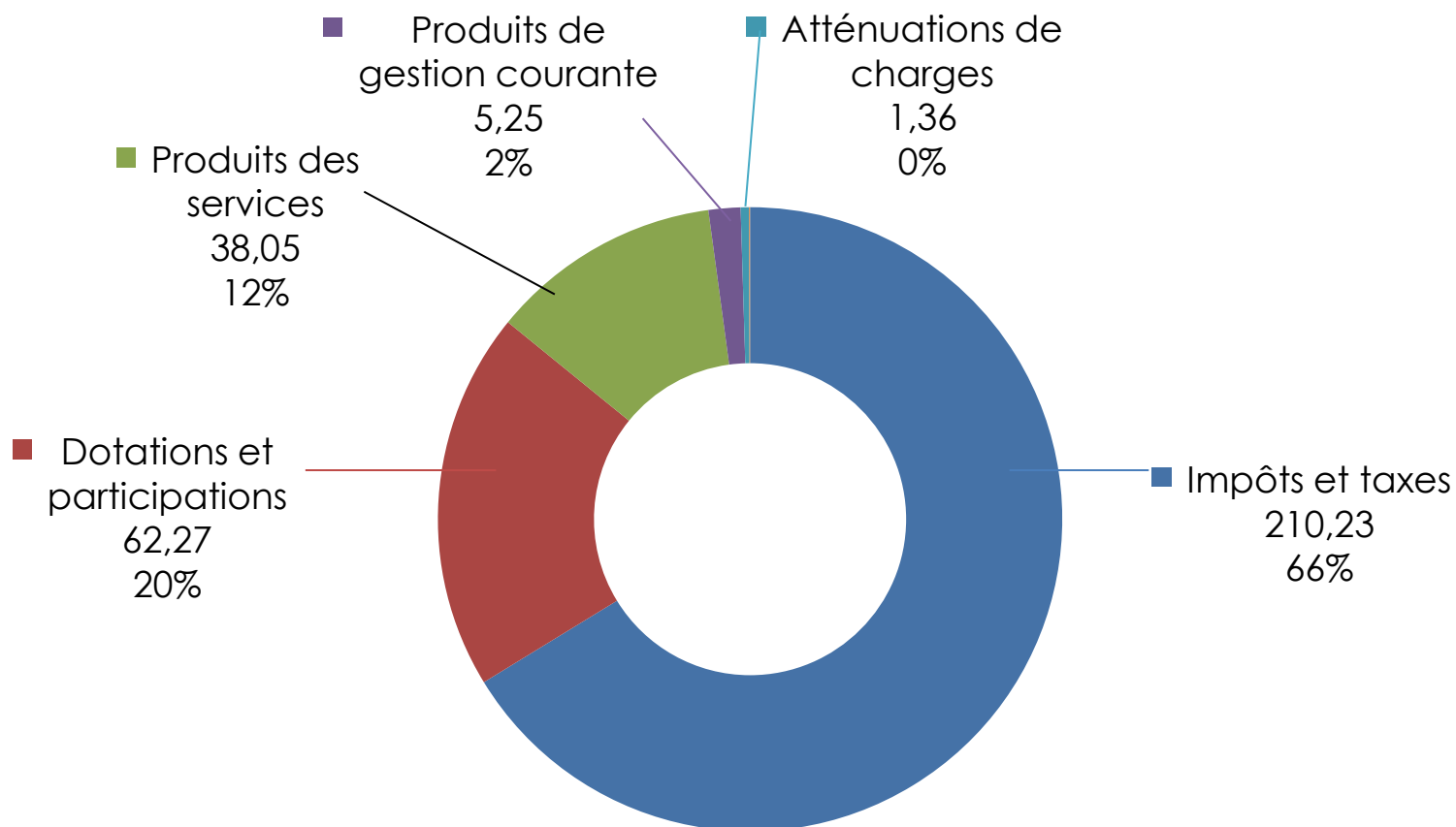
• Budget principal de Rennes Métropole

- Dépenses de fonctionnement : +1,27 % par rapport au BP 2017



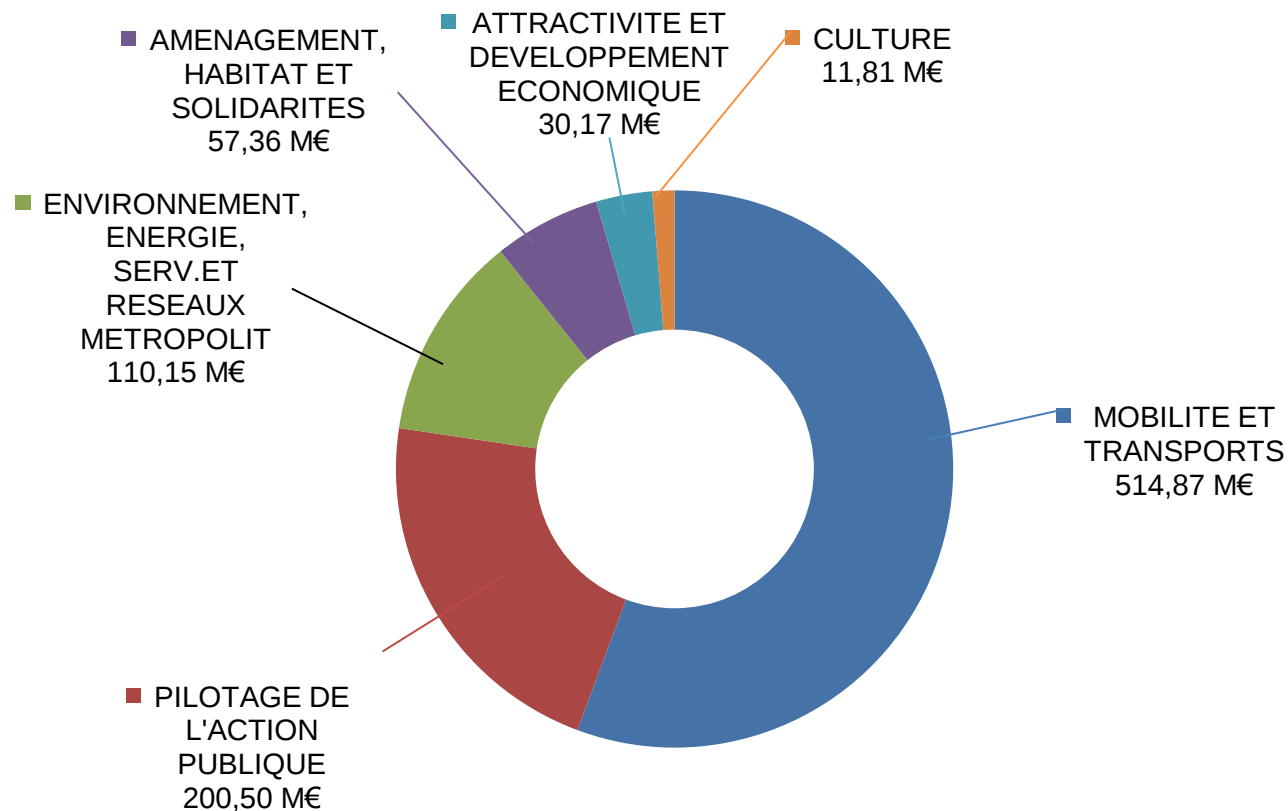
• Budget principal de Rennes Métropole

- Recettes de fonctionnement : +1,51 % par rapport au BP 2017



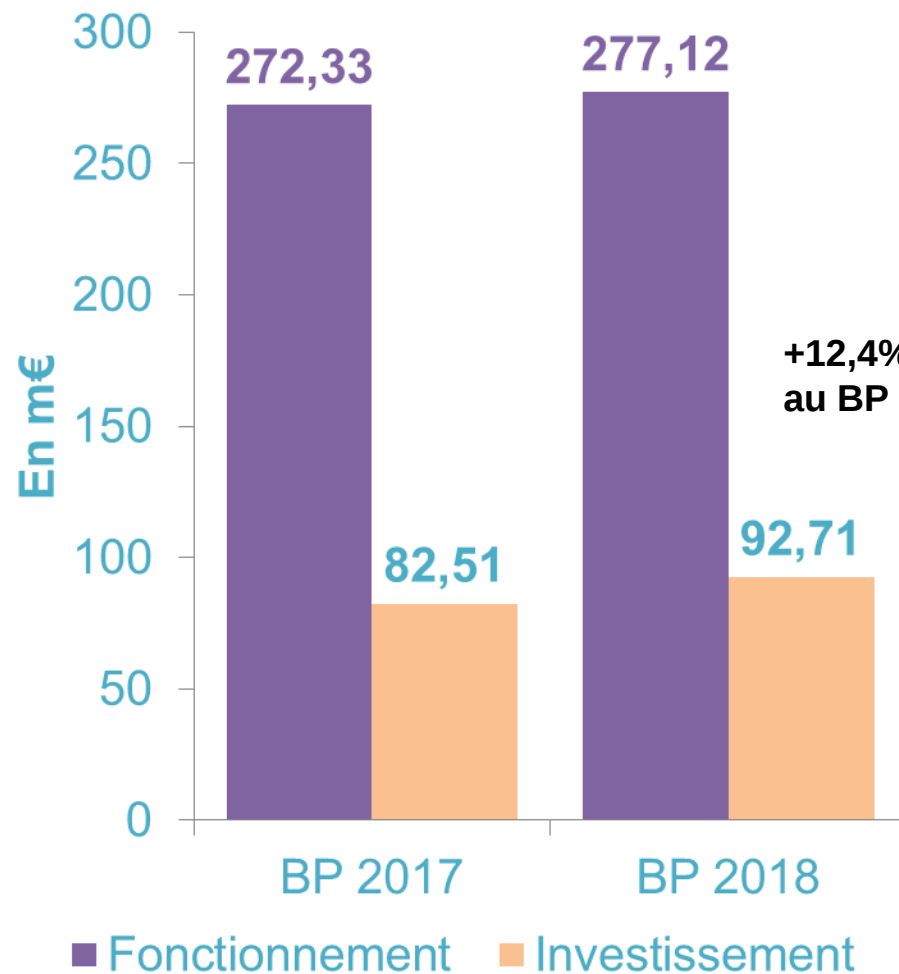
● Présentation par politiques publiques de Rennes Métropole

- Budget primitif 2018 consolidé ventilé par missions*



*Hors ventilation des dépenses RH

● Budget consolidé de la Ville de Rennes

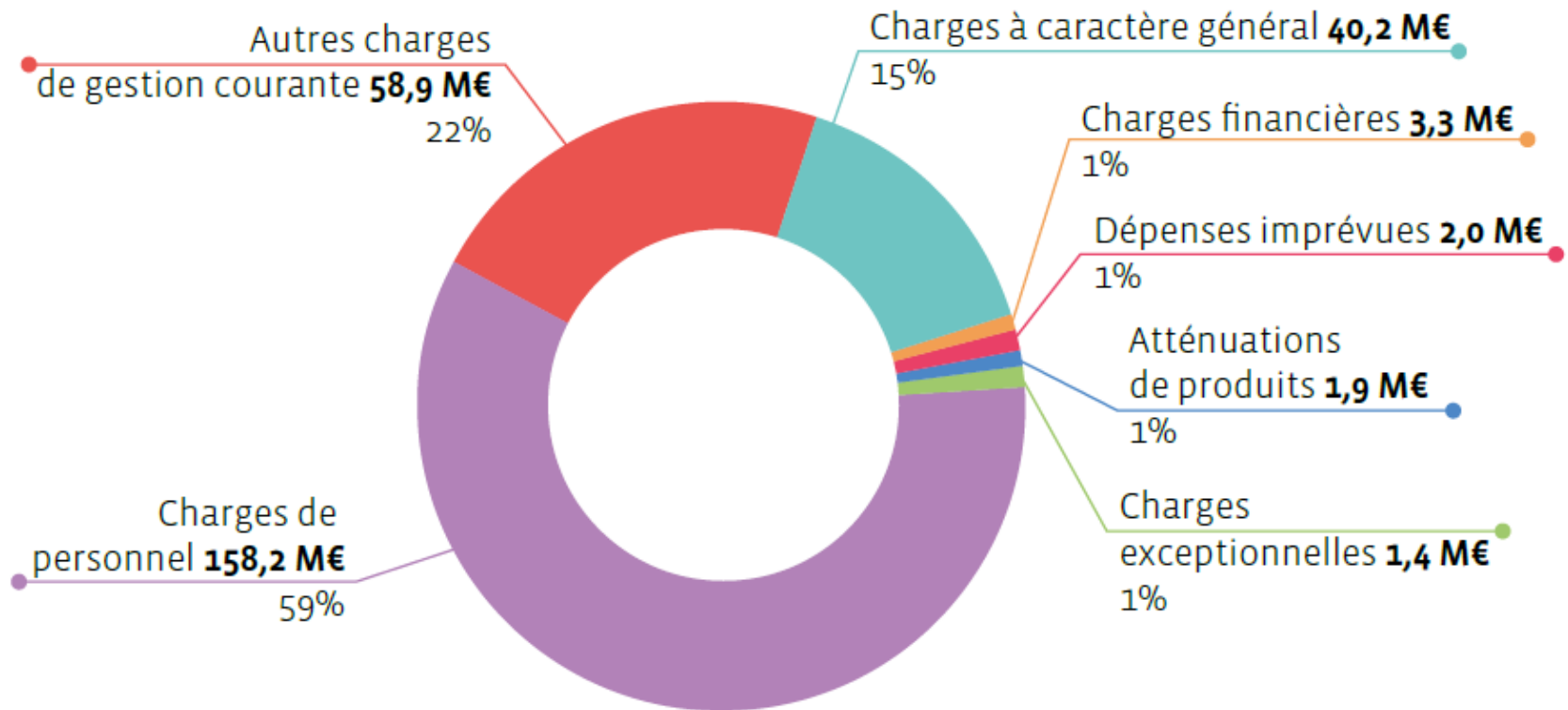


L'investissement
représente **25 %** des
dépenses au BP 2018

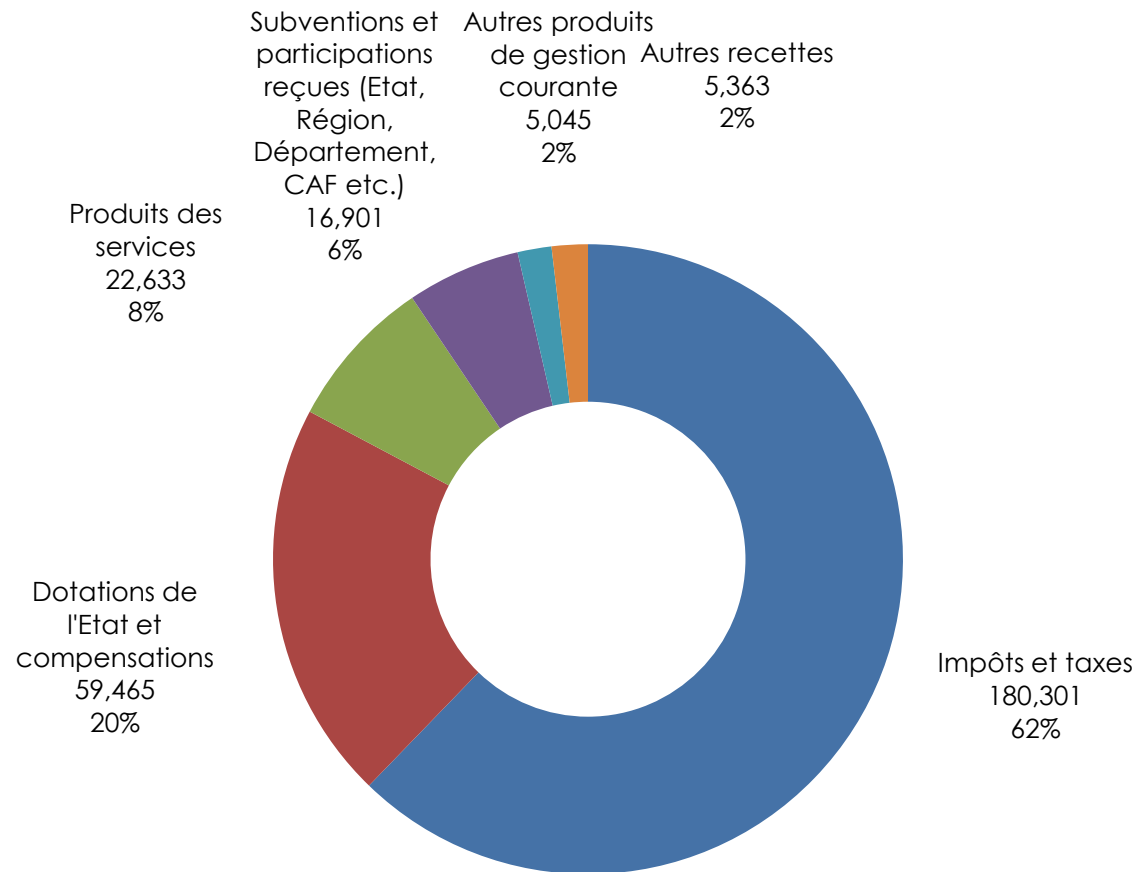
Le fonctionnement
représente **75 %** des
dépenses au BP 2018

• Budget principal de la Ville de Rennes

- Dépenses de fonctionnement : **266,75 M€** (+2,52 par rapport au BP 2017)



• Budget principal de la Ville de Rennes



- Évolution des charges de personnel
entre 2017 et 2018

	Ville de Rennes	Rennes Métropole
BP 2017	156 933 184	75 646 520
BP 2018	158 273 704	76 554 278
Evolution BP à BP	0,85%	1,20%
CA 2017	156 426 265	75 681 362
BP 2018	158 273 704	76 554 278
Evolution CA à BP	1,18%	1,15%